

LUTTE CONTRE LE TABAC - Les collectivités locales comme employeurs exemplaires

En France, il y a chaque année 73 000 décès¹ liés au tabac, soit 1 sur 7 décès. C'est de loin la première cause de mort prématurée et évitable. Une personne qui fume toute sa vie court un risque sur deux de mourir de son tabagisme et perd, en moyenne, 15 ans de vie sans incapacité².

L'action directe de la nicotine sur le cerveau apporte une sensation de bien-être, mais elle entraîne très rapidement une dépendance forte. Plus d'un fumeur sur deux (58%) souhaite arrêter de fumer mais n'y parvient que très difficilement³.

On compte 13,4 millions de fumeurs quotidiens en France, soit 30% de la population. Un taux bien supérieur à ceux mesurés au Royaume Uni (20% de fumeurs), en Australie (17%), en Finlande, aux USA et au Canada (15%). Les taux de ces pays montrent que la consommation de tabac n'est pas une fatalité. La convention-cadre de l'OMS ci-contre repose sur des observations scientifiques en vue de réduire l'offre et la demande du tabac.

La lutte contre le tabac est aujourd'hui une priorité en France et fera l'objet d'un **programme national** suite à l'annonce du Président de la République lors de la présentation du 3^e plan cancer. Ce programme contiendra notamment des éléments sur la prévention et sur l'aide à l'arrêt du tabac, et sera un outil précieux pour les collectivités.

Inégalités face au tabagisme

Les familles et les pairs ont un effet important sur l'incitation au tabagisme. Par exemple, le risque d'être fumeur est plus élevé parmi les personnes dont le père était fumeur, et chez les femmes, parmi celles dont la mère était fumeuse.

Le tabagisme est également lié au milieu social d'origine, les personnes dont le père était ouvrier ayant plus de risques d'être fumeuses⁴. Des fumeurs de toutes les catégories sociales souhaitent arrêter mais les cadres y parviennent plus fréquemment. Entre 2000 et 2007, la part des fumeurs a diminué de 22% parmi les cadres

contre 11% seulement⁵ parmi les ouvriers. De plus, acheter des cigarettes a un impact plus important sur le porte-monnaie des personnes ayant un revenu moindre.

Influence des collectivités locales sur l'environnement de travail de leurs agents

Le fait de fumer est certes une pratique individuelle, mais une pratique qui reste fortement influencée par l'entourage y compris les collègues de travail et l'environnement social. Dans certains milieux, la norme est plutôt d'être non-fumeur.

En étant en contact continu avec un certain nombre de fumeurs, les collectivités locales sont bien placées pour fournir un environnement social favorable à l'abandon du tabac.

OMS : les Villes-Santé et la Convention-cadre pour la lutte antitabac

La France a ratifié la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT), un traité international qui constitue un cadre fondé sur des bases scientifiques validées. Ses principes phares sont les suivants :

- ✓ informer, sensibiliser le public et développer la prévention ;
- ✓ offrir une aide à ceux qui veulent arrêter de fumer ;
- ✓ protéger la population contre la fumée du tabac ;
- ✓ interdire la publicité en faveur du tabac ;
- ✓ augmenter les taxes sur le tabac.
- ✓ protéger les politiques publiques de l'influence de l'industrie du tabac

L'OMS rappelle aux Villes-Santé européennes que la lutte antitabac fait partie de leurs principaux objectifs pour les 5 prochaines années. L'émergence de villes sans tabac peut devenir réalité grâce à un leadership politique fort et la mise en œuvre des principes de la CCLAT.

Selon l'OMS, un bon investissement : « Après la vaccination des enfants, les interventions de lutte contre le tabagisme constituent **le meilleur investissement** pour améliorer la santé. » (p8 Santé 2020, OMS 2012)

L'objectif de cette brochure est de soutenir les collectivités pour qu'elles deviennent des employeurs exemplaires en termes de prévention et de soutien à leurs agents dans le sevrage du tabac.

¹ Hill C. Epidémiologie du tabagisme Rev Prat 2012 :62 :325-9

² Doll R. et al BMJ 2004 :328 : 1519

³ Barometre Santé 2010, INPES

⁴ Bricard, Jusot et al. Bulletin Epidémiologie Hebdomadaire n°8-9 8-03-2011 INVS

⁵ Peretti-Watel et al. Addiction 2009 :104 :10 :1718-28

UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL FAVORABLE A L'ABANDON DU TABAC

En fournissant un milieu de travail sans fumée, en sensibilisant et en appuyant les employés dans leur démarche pour abandonner le tabac, les collectivités locales aident leurs agents à arrêter de fumer.

Un impact économique non négligeable

En plus de causer des souffrances individuelles, la fumée du tabac a un impact économique conséquent. **Le coût social du tabac en France, c'est-à-dire les dépenses de santé, les pertes de revenus et de production, les coûts supportés par les agents privés, représente 47 milliards d'euros par an, soit l'équivalent de 3% du PIB, ou un impôt indirect annuel pour chaque citoyen de 772€.** Les prélèvements fiscaux (TVA et taxes spécifiques) sur la vente du tabac sont de l'ordre de 15 milliards d'euros⁶.

Pour une entreprise ou une collectivité, l'impact sur la productivité des personnes qui fument n'est pas négligeable. Les fumeurs prennent des pauses plus longues, et sont malades plus souvent.

Fournir un milieu de travail sans fumée

L'abandon du tabac est un facteur qui améliore grandement la santé et le bien-être des employés, à tout âge⁷.

Arrêter de fumer à :	Gain de vie de :
60 ans	3 ans
50 ans	6 ans
40 ans	9 ans
30 ans	10 ans

Se conformer aux lois sur l'usage du tabac et faire respecter l'interdiction de fumer sur le lieu du travail protège les employés des dangers du tabagisme passif dont les effets nocifs pour la santé sont démontrés. De plus, cela incite les employés fumeurs à réduire leur consommation ou à cesser de fumer, et aide ceux qui ont déjà renoncé au tabagisme à poursuivre leur démarche.

Sensibiliser et apporter du soutien

Dans une démarche de promotion de la santé sur le lieu de travail, il s'agit pour les employeurs d'aider de manière active les salariés à améliorer leur état de santé général et leur bien-être.

Lorsqu'elles proposent du soutien et qu'elles encouragent les initiatives d'abandon du tabac, les collectivités locales dépassent le simple respect des dispositions légales en matière de santé et de sécurité pour faire preuve de leur engagement envers la santé et le mieux-être de leurs employés.

Dans cette perspective, les pages qui suivent présentent des pistes pour agir, qui s'appuient notamment sur les expériences qui nous ont été transmises par plusieurs Villes-Santé.

Cigarette électronique ?



La cigarette électronique rencontre un grand succès commercial en France, et de nouvelles formes de consommation arrivent comme le tabac chauffé

(dit Ploom). La cigarette électronique pourrait présenter un intérêt pour les fumeurs dépendants à qui elle permet de consommer de la nicotine, substance principalement responsable de leur addiction au tabac, sans inhaler les principaux toxiques de la fumée de tabac.

Bien que les vapeurs émises par la cigarette électronique contiennent des substances cancérigènes en quantité très inférieures à celles des cigarettes conventionnelles, à ce jour, compte tenu de l'absence de recul, les preuves scientifiques sont insuffisantes pour conclure à son innocuité. Elles sont également insuffisantes pour considérer la cigarette électronique comme un dispositif validé d'aide à l'arrêt du tabac. Par contre, il est certain que son utilisation dans les lieux publics peut nuire à la dé-normalisation qui a pour objectif de réduire le tabagisme de la vie collective.

Le Comité national contre le tabagisme, la Ligue contre le cancer et **le Réseau Villes-Santé proposent que les collectivités locales appliquent aux vapoteuses le même règlement intérieur que pour les cigarettes conventionnelles.**

A Villeurbanne, le Comité d'hygiène et de sécurité (réuni le 20/02/14) a validé une **modification du règlement intérieur** intégrant l'utilisation de la cigarette électronique dans les mêmes conditions que la cigarette classique sur le lieu de travail.

⁶ Kopp, Fenoglio, Le coût social des drogues en 2003, OFDT 2006 ; Cours des Comptes, Rapport d'évaluation : les politiques de lutte contre le tabagisme, 2012

⁷ Doll R. Mortality in relation to smoking, BMJ 2004; 328:1519-28

PISTES POUR AGIR

Créer une politique de lutte contre le tabagisme

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité ainsi que la Direction des Ressources Humaines sont des acteurs importants dans la mise en place d'une politique contre le tabagisme. A **Roubaix**, un groupe de travail a été constitué pour soutenir les agents dans leur démarche de réduction ou d'arrêt du tabac. Ce groupe était composé du Directeur des Ressources et Moyens Généraux, de la chargée de développement des Ressources Humaines, du responsable du service Santé et de la chargée de mission Addictions, de l'Assistante Sociale, du médecin de prévention et des représentants du personnel. Les objectifs de ce groupe étaient : 1) Vérifier si l'arrêt du tabac ou la prévention du tabagisme constituait un réel enjeu pour les agents 2) Etudier les pistes d'actions possibles pour accompagner les volontaires dans l'arrêt du tabac 3) Mettre en place des actions de prévention à destination des fumeurs, ex-fumeurs et non-fumeurs.

Villeurbanne a mis en place en 2006 la Charte « Prévention du Tabagisme », qui a pour objectifs de réglementer les espaces fumeurs pour les agents de la Ville et lutter contre le tabagisme passif, accompagner les agents qui le demandent au sevrage tabagique, et promouvoir la Journée mondiale sans tabac.

Elaborer un programme d'actions

Pour être efficace, un accord autour d'un programme global est nécessaire plutôt que de mettre en place des actions ponctuelles. La figure ci-dessous présente un exemple de calendrier d'élaboration⁸).



« Face à l'envie de commencer une nouvelle vie sans tabac, chaque fumeur se positionne différemment. Certains sont très décidés, d'autres pèsent le pour et le contre, certains aimeraient bien mais ne se sentent pas prêts, d'autres ne l'envisagent que de loin⁹. Tous traversent ces différentes phases de motivation, c'est une démarche individuelle et collective qui s'inscrit dans la durée. Un plan de communication annuel croisant les différents supports internes permet d'assurer la bonne visibilité de la démarche volontaire de l'employeur.

⁸ Pas à pas, -voir encadré 'Pour aller plus loin'
⁹ www.tabac-info-service.fr

Une attention particulière devra être apportée aux agents de catégorie C, les plus éloignés des dispositifs de prévention et de communication habituels (réunions, supports électroniques notamment). Un travail de collaboration avec l'équipe de santé au travail et les directions des services les plus concernés est nécessaire pour la mise en place d'une communication de plus grande proximité : réunions de service sur site, groupes de pairs par exemple.



Enquêter

Dans une démarche de coresponsabilité, une collectivité peut glisser des plaquettes d'information sur le tabac avec les bulletins de salaire des agents. **Nice** a utilisé ce véhicule pour proposer un court questionnaire sur le tabagisme à destination des 10 000 agents de la ville, CCAS et métropole. L'enquête en elle-même constitue un moyen de sensibilisation.

Renseigner les citoyens et les employés

Utiliser des occasions comme la Journée mondiale sans Tabac de l'OMS (le 31 mai de chaque année), pour mettre en place des activités, des stands ou distribuer des plaquettes sur le tabac peut constituer un moyen d'intéresser les personnes sur le sujet.

L'espace santé jeunes municipal de **Boulogne-Billancourt** apporte aux jeunes des connaissances relatives à leur santé et leur bien-être, notamment dans le domaine des addictions y compris le tabac. Il a permis aux jeunes de faire une mise à distance critique des stéréotypes et des pressions sociales poussant à la consommation.

La Roche-sur-Yon a construit un projet avec les habitants d'un quartier à la suite de questions récurrentes sur la consommation de produits y compris le tabac par les jeunes. Le souhait des habitants était de disposer de davantage d'informations sur ceux-ci et de savoir comment en parler avec les enfants / adolescents. Des groupes d'échanges accompagnés par un professionnel sont proposés, ainsi que des expositions et films-débats.

D'autres politiques comme les Plages sans Tabac, ou des Forums Tabac peuvent être mis en place dans les villes. Pour ces derniers, il semble difficile, sinon impossible, de trouver une organisation facilitant une participation importante. Plusieurs villes nous informent d'une déception sur le nombre de personnes qui participent à ce type de réunion d'information.

Faciliter un accès au sevrage tabagique par les agents

Certaines villes organisent une prise en charge des agents qui souhaitent arrêter de fumer. A Villeurbanne, afin d'accompagner les agents souhaitant s'engager dans une démarche individuelle d'arrêt du tabac, chaque agent peut participer sur le temps de travail, à 3 séances de motivation

LE POINT VILLES-SANTE SUR...

et de préparation à l'arrêt du tabac, auprès du Comité Départemental Hygiène Sociale (CDHS) dans le cadre de la convention établie avec la Ville.

En 2012 et 2013, un soutien à l'arrêt a été proposé à une quarantaine d'agents à Nice. Un an plus tard, 41% des agents participants ont déclaré ne pas avoir recommencé à fumer.

A **Nancy** en complément de groupes d'aide à l'arrêt du tabac, le service Nancy Ville Santé a créé des outils ludiques de soutien à la motivation téléchargeables sur l'Intranet de la Ville : cartes de parrainage, charte d'engagement, liste des centres de consultations et fonds d'écran (voir ci-dessous).



Certaines villes préfèrent organiser des consultations pour l'arrêt du tabac en interne, mais la question du paiement des médecins vacataires peut se poser. Parfois les médecins du travail se prêtent au défi, ou un accès aux consultations anti-tabac du CHU peut être proposé.

Offrir des produits de substitution

En plus d'informer sur le dispositif de prise en charge forfaitaire des substituts nicotiques (sur prescription médicale ou par une sage-femme), une collectivité peut offrir aux agents qui souhaitent arrêter, des produits de substitution à la nicotine comme les patches ou les gommes, pendant un temps limité. Il pourra être possible pour d'autres collectivités de négocier que la Mutuelle de leurs agents prenne en charge les frais liés à ces produits. De plus, des partenariats peuvent être établis avec les structures locales d'aide à l'arrêt du tabac pour faciliter l'accès des agents aux dispositifs d'accompagnement dans l'arrêt du tabac : substituts nicotiques mais aussi tabacologue, diététicien(ne) et psychologue.

La pause-café, un moment important

Organiser des « pauses-café » (sans tabac) ouvertes à tous les agents dans le but de promouvoir la convivialité, de créer un rythme au travail, et aussi d'échanger des informations comme cela peut avoir lieu pendant les pauses 'clope'.

Des messages positifs sur l'arrêt du tabac

Les messages positifs sur la santé sont plus motivants pour aider à passer à l'acte les fumeurs qui souhaitent arrêter. Des messages évoquant les bienfaits pour la santé liés à l'arrêt du tabac comme :

6 à 8 heures	La quantité monoxyde de carbone dans le sang a diminué de moitié. Les organes sont mieux oxygénés
72 heures	Respirer devient plus facile. Les bronches commencent à se relâcher. Davantage d'énergie
1 an	Risque d'infarctus du myocarde diminue de moitié. Risque d'accident vasculaire cérébral rejoint celui d'un non-fumeur.

CONCLUSION

Les collectivités sont souvent l'employeur principal de leurs communes, et leurs agents couvrent plusieurs catégories sociales. Agir contre le tabagisme pourra être très bénéfique pour la santé de leurs agents, et confortera les Villes-Santé en tant qu'employeurs exemplaires.

Pour aller plus loin :

TABAC INFO SERVICE de l'Inpes Au 3989, des tabacologues conseillent et accompagnent dans l'arrêt du tabac. Sur www.tabac-info-service.fr, des informations, des astuces et des tests pour faire le point sur la dépendance, les craintes, les motivations à arrêter de fumer. Il est possible aussi de s'inscrire au coaching en ligne gratuit, pour recevoir des conseils personnalisés.

« **PAS À PAS, UNE ENTREPRISE SANS TABAC** » Brochure pour les employeurs français, 60 pages, - téléchargeable – Ce document présente un plan d'action et liste les associations et les sites qui peuvent accompagner votre collectivité, comme :

- **Comité national contre le tabagisme**
- **Ligue contre le cancer**
- **OFTA Entreprise**, filiale de l'Office français de prévention du tabagisme. Elle intervient pour favoriser l'aide à l'arrêt au sein des entreprises et des administrations.

« **RENONCEMENT AU TABAC EN MILIEU DE TRAVAIL** » brochure 48 pages -téléchargeable – Santé Canada 2008

L'ICOACH – Un service de coaching en ligne gratuit initié par la Commission européenne. www.exsmokers.eu/fr-fr/icoach. Offre au quotidien des conseils personnalisés pour aider les fumeurs à s'arrêter à leur rythme.

Les actions des Villes-Santé www.villes-sante.com

Rédaction : Zoë Heritage et Marie De Bie, RFVS-OMS, avec le soutien du groupe de travail

Nous remercions :

- Les membres du groupe de travail : Comité national contre le tabagisme (Yves Martinet), CCAS de Roubaix (Juliette Lefevre et Audrey Leleu), DGS (Nathalie Joannard), INPES (Emmanuelle Bauchet, Christine Cesar et Pascale Echard), Ville de Nancy (Marielle Delaplanque), Ville de Nice (Claude Dreksler), et les Villes de Boulogne-Billancourt, La-Roche-sur-Yon et Villeurbanne.

- L'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé et la Direction Générale de la Santé pour leur soutien financier

-L'École des Hautes Etudes en Santé Publique pour son aide à la diffusion de cette brochure

Juin 2014



RESEAU FRANÇAIS DES VILLES SANTE DE L'OMS